

### N° 226 MAI 2013

### SOMMAIRE

P.2 RENTRÉE 2013  
P.3 ACADEMIE  
P.4 ACADEMIE

### Revaloriser nos salaires : c'est juste et c'est nécessaire.

En décembre 2012, le ministre de l'Éducation lançait une grande campagne de recrutement d'enseignants, dans des termes soigneusement formulés par ses communicants : « Ambition enseigner » ! Pour un peu, nous aurions repassé nos concours...

Mais, interrogé sur la faiblesse des rémunérations des enseignants français au regard des autres pays de l'OCDE, notre ministre se montrait moins disert, évoquant un rétablissement (minime !) d'une formation professionnelle et développant un discours un peu plus digne sur le rôle de l'éducation...

Basta : les personnels ne peuvent plus être payés que de mots ! Alors que notre pouvoir d'achat continue de se dégrader, le gel du point d'indice conjugué à une hausse des cotisations retraites a aggravé le phénomène. La crise de recrutement que connaît le second degré trouve là sa principale explication : faire l'impasse sur la question salariale compromettrait l'avenir de notre système éducatif. Les revendications sur ce sujet reviennent régulièrement dans les établissements et nombreux sont les collègues, spécialement dans notre académie, qui éprouvent des difficultés à se loger, financer l'achat d'un véhicule, faire face aux frais exigés par nos professions.

Chacun mesure au quotidien la lourdeur de la charge de travail, la complexité des missions à assurer, qui nécessitent plus que jamais des qualifications élevées... Le SNES-FSU n'a de cesse d'alerter le gouvernement sur la nécessité d'une meilleure reconnaissance de nos qualifications et de multiplier les propositions, tant sur des mesures immédiates pour les titulaires et non-titulaires, que pour une programmation à plus long terme d'améliorations pour tous. Pour l'heure, le dossier ne reçoit aucun traitement satisfaisant, comme l'atteste l'indigence du « protocole d'accord » sur les mesures catégorielles remis récemment aux organisations syndicales.

Il nous faut d'ores et déjà accentuer la pression : à l'heure où les politiques d'austérité annihilent la croissance, le choix n'est pas entre emplois et salaires. C'est bien la conjonction des deux qui doit contribuer à la relance de la consommation et de la richesse nationale comme à la sauvegarde du service public d'éducation.

**ERIC MICHELANGELI.**

**N'oubliez pas votre  
cotisation syndicale**

## Édito

### La profession endeuillée.

Nathalie Filippi, enseignante non-titulaire d'espagnol, affectée sur deux établissements cette année (collège de La Bourgade à la Trinité et collège René Cassin à Tourettes-Levens), s'est donnée la mort dans la nuit du 9 au 10 mai. Le SNES-FSU a immédiatement demandé aux autorités rectores d'ouvrir une enquête administrative. Ce geste de détresse, révélateur d'un malaise qui va bien au-delà du cas personnel de notre collègue, touche l'ensemble de la profession à bien des titres :

Comment en serait-il autrement quand, année après année, les conditions de travail au quotidien ne cessent de se dégrader ? Augmentation de la précarité face à une crise historique de recrutement dans le second degré, suppressions de centaines de postes au nom de la rigueur budgétaire, effectifs pléthoriques dans les classes de collège comme de lycée, disparition des heures de travail en groupes pour toutes les disciplines y compris les disciplines expérimentales, pressions accrues des hiérarchies locales avec la mise en œuvre d'un « management » totalement inadapté aux besoins et au fonctionnement du système scolaire.

Alors que la démocratisation du système éducatif est en panne depuis près de vingt ans, après les progrès enregistrés jusqu'au milieu des années 90, tout est mis en œuvre par l'État employeur pour nous placer dans les conditions d'un « travail empêché » comme le développent plusieurs équipes de chercheurs.

L'affichage de la loi sur la refondation de l'école cache mal l'abandon et le manque d'ambition du politique vis-à-vis du second degré et des ses personnels, et ce n'est pas l'annonce et la mise en œuvre de la suppression de près de 2 000 AED (personnels de surveillance) au plan national qui va améliorer notre quotidien dans nos collèges et nos lycées.

Le désarroi, enfin, s'accroît à l'annonce des propositions en matière de retraite du président de la république prônant entre autre un nouvel allongement de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein et celles du MEDEF demandant un nouveau recul de l'âge de départ en retraite.

Toutes ces attaques ne peuvent qu'aggraver le malaise actuel des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le SNES-FSU présente ses sincères condoléances à la famille de Nathalie, à ses proches ainsi qu'à ses collègues de travail. Le SNES-FSU continuera à se tenir aux côtés des collègues en souffrance professionnelle et à agir pour une réelle amélioration de nos conditions de travail au quotidien. C'est notre combat. Nous le devons aussi désormais à la mémoire de Nathalie.

**NICE, LE 21 MAI 2013,**  
**RICHARD GHIS.**

## La santé au travail : du nouveau, trop lentement...

Dès les années 2000, l'enquête du SNES sur la santé des enseignants (la MGEN a fait de même) a fait événement et a commencé à faire bouger les choses. Le Comité d'Hygiène et Sécurité (CHSCT) national mis en place a défini des orientations à décliner localement mais le Ministère continue à faire la sourde oreille ; et pourtant, il serait grand temps d'écouter les personnels concernés ! Qu'en est-il sur le terrain ? La médecine de prévention demeure quasi inexistante, certaines académies n'ont même pas de médecin...

Les délégués SNES-FSU en CHSCT se battent pour que le droit soit simplement appliqué, en terme de prévention, de handicap, de conditions de travail...

Il y a obligation, par exemple, de mettre en place dans les établissements deux registres : « Sécurité et santé au travail », et « Signalement de danger grave et imminent », afin de consigner l'avis des personnels en ce qui concerne leur quotidien au travail et de signaler une situation qui leur semble dangereuse.

Ces registres ont aussi pour avantage d'impliquer la réponse écrite et obligatoire de l'administration. La loi stipule que ces registres doivent être facilement accessibles et que les personnels doivent être clairement informés de leur existence. Ils doivent devenir, pour les membres du Comité Hygiène et Sécurité (CHS), un outil de communication, de constat et de réflexion.

Il est important que nos élus soient partie prenante du CHSCT de leur établissement, qu'ils imposent sa mise en place si ce n'est pas le cas et qu'ils demandent, en CA, l'officialisation des deux registres pré-cités.

On peut le comprendre aisément, la création de ce CHSCT intervient dans un contexte nouveau : aggravation des conditions de travail, développement de méthodes managériales qui mettent à mal la santé des personnels...

Il est grand temps de marquer un coup d'arrêt à ces politiques ! Or, le fonctionnement des commissions de réforme et comités médicaux, la reconnaissance des maladies professionnelles et accidents de travail demeurent très en-dehors de la réalité. L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap a été freinée par les suppressions de postes.

De même, faire reconnaître, comme accidents du travail, des suicides pourtant incontestablement liés au travail, reste un véritable combat. Vous rencontrez un problème de santé au travail ? Ne restez jamais seul(e), parlez-en, contactez la section académique du SNES-FSU.

Le SNES-FSU se doit de porter au plus haut degré, dans la Fonction Publique, ses objectifs ambitieux pour faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité.

Cela ne pourra se faire sans moyens en formation, sans changement radical de la gestion des ressources humaines, et surtout sans respect des personnels et de leurs missions !

FABIENNE LANGOUREAU.

## RENTREE 2013

### MENACE INADMISSIBLE SUR LES POSTES D'ASSISTANTS D'ÉDUCATION

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Dans de très nombreuses académies, des suppressions de postes d'Assistants d'Éducation (AED) ont déjà été annoncées par les rectorats.

Ce serait ainsi de l'ordre de 2 000 postes d'AED que les recteurs seraient tentés de supprimer sur l'ensemble du territoire, soit... l'équivalent du nombre de postes que le ministère a créé à la rentrée 2012 !

Notre académie n'y échappera pas. Le calcul théorique est simple : 2000 postes sur 30 académies = 65 postes en moins par académie !

L'encadrement des élèves serait ainsi de nouveau dégradé alors même que le nombre d'élèves à accueillir dans le second degré est en forte hausse. De telles suppressions seraient en totale contradiction, avec les engagements, pris et renouvelés par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale, d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat.

Comment en est-on arrivé là ? Si les crédits nécessaires à leur rémunération n'ont pas été réduits, l'augmentation – même très modeste – du SMIC qui concerne bien sûr les AED et les AVSI, n'a pas été, quant à elle, budgétée. De plus, le nombre de boursiers augmente également de façon sensible, les parents de nos élèves n'échappant pas à la crise... Enfin le développement de l'encadrement des élèves handicapés entraîne de nouvelles dépenses, ô combien nécessaires et justifiées.

La conséquence est donc évidente : les rectorats, se retrouvant en difficulté pour assurer ces dépenses supplémentaires, sont incités à supprimer des postes d'AED à la rentrée prochaine.

En tout état de cause, si la décision de supprimer 2 000 postes d'AED à la rentrée prochaine était confirmée, « elle serait incompréhensible, indéfendable, inacceptable et ne pourrait que conduire à une forte réaction des personnels », pour reprendre les termes du communiqué de presse SNES-FSU du jeudi 16 mai.

Nous espérons, pour finir, que le Ministère ne tente pas ainsi de « remplacer » les AED par les futurs Emplois Avenir Professeurs, ne respectant pas alors toutes les promesses affichées sur les conditions de travail de ces nouveaux collègues dans les établissements. Comme « chat échaudé craint l'eau froide », nous demandons d'ores et déjà au Ministre un engagement ferme et immédiat à ce sujet.

Nous exigeons également que l'intégralité du potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenue, et même abondée au regard des augmentations d'effectifs prévues par le ministère à la rentrée prochaine.

Vos élus académiques vont donc dès maintenant interroger Madame la Rectrice sur ses choix en la matière pour notre académie, et faire pression, par la même occasion, sur les services du rectorat de Nice afin d'obtenir le maintien du nombre d'AED de notre académie.

**Nous invitons les sections d'établissement à la vigilance sur cette question, à nous signaler toute annonce de réduction de postes de la part des hiérarchies locales.**

Au regard des diverses réponses de la Rectrice, et du Ministre, votre section académique décidera immédiatement des actions syndicales à mettre en œuvre avant le Comité Technique Académique (CTA) qui statuera sur ce point le 26 juin prochain !

### LANGUES VIVANTES : ANNUS HORRIBILIS !

PAR

NICOLE GIACOMUZZO

ET ALEXANDRA RONGEARD



Hélas, la réalité du terrain est bien pire que ce que nous craignons et l'organisation des épreuves de langues vivantes en cours d'année (ECA) pour le baccalauréat continue à poser de très sérieuses difficultés pour les professeurs et pour les élèves : rupture d'équité et d'égalité de traitement pour les élèves qui peuvent maintenant être évalués par leur enseignant et selon les modalités qu'il a choisies, charge de travail supplémentaire et bien souvent non rémunérée pour les collègues, désorganisation des établissements. L'épreuve de compréhension orale avait déjà été organisée de façon très différente d'un établissement à l'autre... Avec l'épreuve d'expression orale, nous touchons le fond !

Ainsi, l'absence totale de cadrage national, de consignes claires provenant des corps d'inspection, entraîne de fortes disparités entre les établissements, voire au sein d'un même établissement. Dans un certain nombre de lycées

l'organisation de cette épreuve s'est faite sans concertation des collègues, parfois sur temps de service, souvent en dehors. La rédaction floue du BO définissant l'épreuve conduit à des interprétations si diverses que même le nombre de notions présentées à l'examen pose problème. Dès la parution de ce texte indigent, le SNES-FSU avait dénoncé ces épreuves qui s'inscrivent dans la logique de la très contestée réforme du lycée. Ce qui se passe sur le terrain lui donne entièrement raison. Il continue donc à lutter contre ces « évaluations maison » qui vont à l'encontre d'un baccalauréat anonyme, national, garant de l'égalité de tous sur le territoire. Il devrait être reçu à nouveau au Ministère le 29 mai et organise une Journée de Réflexion Disciplinaire afin de dresser le bilan national de cette année de galère pour tous et d'engager de nouvelles actions ! À cet effet, il est urgent de signer et faire signer la pétition intersyndicale que vous trouverez sur le site national.

## VIVE ÉMOTION DANS LA PROFESSION

Une de nos collègues, Nathalie Filippi, professeur vacataire d'Espagnol a mis fin à ses jours dans la nuit du 9 au 10 mai.

Elle avait fait part de sa souffrance au travail à ses proches. Les notes qu'elle avait commencé à rédiger pour l'exprimer ne laissent pas de doute sur ce point.

Il faut toujours un élément déclencheur pour en arriver à une telle détresse ultime, mais le suicide d'un enseignant renvoie souvent à une souffrance dans l'exercice de ses fonctions.

L'administration lui avait annoncé une inspection. Nous ne savons que trop ce que cela peut signifier, surtout pour une enseignante non titulaire. « La précarité affecte profondément celui ou celle qui la subit : en rendant tout l'avenir incertain, elle interdit toute anticipation rationnelle et, en particulier, ce minimum de croyance et d'espérance en l'avenir qu'il faut avoir pour se révolter, surtout collectivement, contre le présent, même le plus intolérable. » Cette citation du sociologue Pierre Bourdieu est mise en exergue du dernier numéro de la revue *Actes de la recherche en sciences sociales*.

Une enquête administrative est ouverte. Si nous devons, en l'attente, rester prudent, pourra-t-on attribuer, au final, cet acte ultime de désespoir à la seule « fragilité personnelle » d'une jeune femme ? Ce serait un peu trop simple !

Un rapport de Georges Fotinos, ancien chargé de mission à l'inspection générale, sur « la qualité de vie au travail dans les collèges et lycées », révèle que quelque 17% d'enseignants souffriraient d'épuisement professionnel – le fameux burn-out –, contre 11% en moyenne dans les autres professions. De même, une étude conduite par l'Inserm, évoque un taux de 39 cas de suicides pour 100 000 professeurs, contre 16,2 pour 100 000 habitants en moyenne dans les autres professions.

Alors, les enseignants, des êtres humains plus fragiles que les autres ?

Non ! Nous ne pouvons accepter cette logique réductrice. Les enseignants sont de plus en plus confrontés à des conditions de travail où ils se retrouvent psychologiquement affaiblis : manque de formation, manque de reconnaissance, isolement croissant - car toutes les nouvelles dispositions des multiples réformes permettent de moins en moins le travail en équipe –, charge de travail de plus en plus lourde, classes surchargées surtout en zone sensible, public qui change et évolue sans qu'il leur soit donné les réponses à apporter... Plus fragiles, certainement pas ; plus exposés, sûrement !

Au lieu d'améliorer les conditions générales de travail des enseignants, dont la pénibilité s'est considérablement accrue ces dernières années, lorsque les enseignants osent enfin exposer leurs problèmes, leur hiérarchie, la plupart du temps, leur reproche de manquer d'autorité, les fait

culpabiliser en les rendant responsables de l'échec scolaire... Et, dans le cas de nos collègues non titulaires, brandissent même la menace de « non-renouvellement de contrat ».

Un douloureux précédent avait déjà eu lieu dans notre académie en 1976 avec le suicide de Renée Boudouresque ; elle était maîtresse auxiliaire.

Pourtant on attendrait, au contraire, soutien, écoute et accompagnement de la hiérarchie et de l'institution devant les difficultés rencontrées. Tout simplement parce que la loi le stipule : « Les enseignants bénéficient au titre de leurs fonctions de la protection fonctionnelle des agents publics de l'État (article 11 de la loi du 13 juillet 1983). L'administration a l'obligation légale de protéger ses agents contre les attaques dont ils peuvent faire l'objet dans l'exercice de leurs fonctions. La responsabilité de l'employeur public peut être admise dès lors qu'il s'est abstenu de mettre fin au harcèlement lui causant ainsi préjudice. »

Tout le monde connaît pourtant la réponse à ce malaise grandissant, nos dirigeants vont-ils rester encore longtemps sourds et silencieux ?

Rétablissons dans les établissements les milliers de postes supprimés ces dernières années, pour retrouver des effectifs raisonnables ; rétablissons une véritable formation initiale et continue des enseignants, exigeons la mise en place d'une véritable médecine du travail dans l'Éducation nationale, d'un service des ressources humaines qui permettrait d'accompagner au plus près tous les personnels, et plus encore ceux en situation de fragilité, donnons-nous vraiment les moyens de construire cette école de la République pour laquelle nous nous sommes engagés.

Notre métier est de ceux, tout le monde le reconnaît, où les personnels sont les plus exposés au stress : stress accru avec les nombreuses réformes de ces dernières années et leur accumulation de tâches et de contraintes, stress accru sous la pression de directions aux méthodes de plus en plus « managériales ». Les enseignants ont bien du mal aujourd'hui à s'épanouir dans leurs établissements et à accomplir pleinement et positivement leur mission.

Pourtant, les enseignants aiment leur travail. Ils l'ont choisi et souhaitent continuer à pouvoir l'exercer sereinement, tout comme Nathalie aurait souhaité pouvoir le faire.

En soutien à ses proches et en témoignage de la difficulté que nous éprouvons tous à accomplir pleinement notre mission d'enseignant, le SNES-FSU a demandé que soit observée une minute de silence à l'occasion des instances rectorales qui se sont tenues depuis.

Afin que tous ensemble, nous puissions dire : « Plus jamais ça » !

**LE SECRÉTARIAT ACADEMIQUE DU SNES-FSU.**

## Stagiaires contractuels

Pour essayer de répondre à la crise de recrutement que connaissent nos professions, le ministre Peillon a décidé de programmer deux sessions de recrutement cette année.

Les stagiaires recrutés à la première session connaîtront le même sort que les stagiaires actuels : allègement de service de 3 heures.

Pour ceux de la deuxième session, recrutés au niveau Master 1ère année, le rectorat leur proposera un contrat en établissement correspondant à un tiers de service, rémunéré 854 euros brut. Une circulaire en cours de publication apporte quelques précisions, même si des zones d'ombre subsistent.

Les stagiaires doivent être affectés dans un établissement dans lequel un tuteur sera désigné (les établissements difficiles doivent être évités), au plus près de leur université ou de leur domicile.

Pour les enseignants, mis à part les documentalistes, le service fixé à 6 heures peut être en fonction des horaires disciplinaires diminué ou augmenté d'une heure. Dans le cas où le service est fixé à 7 heures, une heure supplémentaire sera payée (94,92 euros brut). La part fixe de l'ISOE, l'indemnité des documentalistes et des CPE, sera versée pour un tiers.

Si la circulaire exclut la participation des stagiaires à l'accompagnement éducatif, elle ne précise rien quant aux missions.

Un service en responsabilité peut donc être confié à ces collègues.

Les résultats aux concours seront connus après la fermeture des établissements scolaires. L'affectation de ces stagiaires contractuels se fera avant la fin juillet.

Le SNES a demandé un groupe de travail dans des conditions techniques qu'il reste à déterminer.

Les établissements découvriront donc à la rentrée si des stagiaires contractuels ont été affectés : il importe donc de leur réserver le meilleur accueil.

## CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA 2013

**10 au 14 juin 2013** : CAPA et FPMA d'affectation

**28 juin 2013** : CAPA et FPMA de rattachement des personnels nouvellement nommés sur TZR + demandes de changements de rattachement des TZR « anciens »

**28 juin 2013** : CAPA et FPMA de demandes de révision d'affectation (demandes à adresser à l'administration avant le 21 juin 2013)

**Fin août 2013** : affectations annuelles des TZR

## Conseil syndical de fin d'année

Le SNES-FSU de l'académie tiendra son dernier conseil syndical de l'année scolaire, mardi 18 juin toute la journée dans nos locaux à Nice. Rappelons que cette instance est composée de la Commission Administrative du SNES (le parlement de notre syndicat au plan académique) élue par les syndiqués tous les deux ans à laquelle on adjoint un représentant par établissement. La participation à cette instance est un droit.

Ce sera l'occasion de dresser un bilan de l'année scolaire écoulée, et surtout de préparer la rentrée dans nos établissements. Elle risque d'être plutôt compliquée avec l'absence de véritables mesures pour améliorer le second degré et le quotidien de ses personnels. Sur les dossiers plus transversaux (retraite, protection sociale,...) il faudra peut-être dire notre refus de nouvelles dégradations dans la rue.

Nous invitons chaque élu et chaque établissement à envoyer un représentant à cette réunion qui témoigne de la démocratie de fonctionnement de notre organisation syndicale.

## Représentativité des fonctionnaires : beaucoup reste à faire

La représentativité des organisations syndicales est enfin établie sur la base des votes des salariés. Le décret ministériel de 1966 ne décide plus des centrales qui sont ou non représentatives, et c'est une bonne chose.

Dans les entreprises privées, la représentativité des organisations syndicales a été officialisée le 29 mars : avec des participations très disparates le recensement de différents types de scrutin aboutit à ce que la CGT reste la première organisation avec 26,8 % des suffrages talonnée de près par la CFTD avec 26%. Trois autres organisations dépassent la barre des 8%, seuil de représentativité : FO (16%), la CGC (9,4%) et la CFTC (9,3%).

Dans la fonction publique ce sont les élections de décembre 2014 qui actualiseront la liste des organisations représentatives des fonctionnaires de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière. Autant dire que l'enjeu sera de taille pour notre fédération et ses syndicats nationaux.

De plus, la réglementation actuelle ne dit rien sur la représentativité concernant les sujets transversaux du type retraite, protection sociale par exemple. Ce sont pourtant des questions lourdes de sens pour nos métiers et il ne serait pas admissible que seuls les votes des salariés du privé soient pris en compte pour s'asseoir à la table des négociations sur ces sujets.

## ACADÉMIE

### CPE : ENFIN DES POSTES IMPLANTÉS !

Le lundi 4 mars, s'est tenu, en prévision du LCTA, un groupe de travail concernant l'attribution des postes de Conseiller Principal d'Éducation dans l'Académie.

Dans un premier temps, nos élus, après avoir rappelé l'engagement qui avait été pris par le Rectorat au mois de juillet de rétablir les deux postes de CPE stagiaires en postes « en dur », se sont étonnés de ne pas trouver trace de cette promesse dans les documents fournis.

Notre « étonnement » aura finalement payé puisqu'en CTA, au-delà même de la création prévue de deux postes, un 3ème poste de CPE a été ajouté, ce qui est à l'évidence une victoire non négligeable en cette période de pénurie !

Néanmoins, on ne peut que déplorer le manque de cohésion intersyndicale qui a eu lieu en ce qui concerne l'attribution de ces trois postes.

En effet, un tableau de classement des établissements a été remis aux élus. Ce classement établit un barème prenant en compte les effectifs des établissements, les types d'établissements



PAR  
FABIENNE LANGOUREAU



ET GAELE BÉCETTE

(collèges, lycées, Lycées professionnels) et enfin le nombre de demi-pensionnaires et d'internes. Ce barème permet de classer objectivement les établissements. Sur cette base, nos élus ont alors fait remarquer que curieusement, le Collège des Seize Fontaines à Saint-Zacharie, pourtant classé pire déficitaire dans le classement, - aucun poste de CPE depuis son ouverture sur les 1,2 postes nécessaires à son fonctionnement - n'était toujours pas concerné par la nouvelle dotation, puisque se voyant bizarrement « doublé » par des établissements possédant pourtant déjà 2,5 postes pour un besoin de 3...

S'il est très clair que bien d'autres collèges vivent des situations très difficiles du fait du déficit de personnel de Vie Scolaire, le SNES - contrairement à certains élus syndicaux présents - a réaffirmé la même ligne de conduite : toujours défendre l'équité et la justice entre établissements et, pour cela, s'en tenir à la pertinence du barème.

C'est ce que vos élus ont de nouveau défendu et ils ont obtenu gain de cause !



### COMMENT PASSER DE LA SIMPLE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES À UNE VÉRITABLE PRATIQUE MANAGÉRIALE AU SEIN DE L'EPL ?



PAR  
ALAIN GALAN

C'est l'intitulé d'une formation dispensée par l'ESEN (École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) aux chefs de nos établissements. Elle se propose « d'installer les futurs chefs d'établissement dans une posture managériale » pour permettre la « valorisation des potentiels ». Tout un programme ! Créée en mai 1995, et dotée d'un budget annuel avoisinant les cinq millions d'euros, pour assurer la formation des personnels de direction et d'inspection, elle est depuis peu un des principaux vecteurs de la pensée libérale appliquée aux services publics : diagnostic partagé, pilotage, adaptation,

ressources humaines, compétences, management, valorisation, accompagnement des réformes, régulation, négociation, entretien bilan, conflit interpersonnel, efficience, ...

Nous avons toutes et tous été confrontés à ces « éléments de langage » dans notre activité professionnelle, ils ont pour objet de nous culpabiliser, de nous faire apparaître en décalage face aux attentes de l'institution, ils participent de « l'empêchement de travailler » qui se développe dans nos établissements.

Notre ministre, toujours en quête d'économies, devrait y penser : fermer l'ESEN est nécessaire.